



Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Rochefort
MAIRIE DE VIRSON
1 Place du souvenir
17290 VIRSON

COMMUNE DE VIRSON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry PILLAUD, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/05/2025

Date affichage convocation : 22/05/2025

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 9

Présents : Mme AUDIART Marine, Mme CARCAULT Colette, Mme FRANCHET Véronique, Mme GASPAR Annie, Mr LELEU Sylvain, Mr MOREAU Richard, Mr PILLAUD Thierry, Mr TREVIN Sébastien

Absente excusée : Mr FABROL Alain *a donné pouvoir à Mr MOREAU Richard*, Mr LEBLANC Olivier, Mr PENON Vincent,

Absents : Mme ARNOULD Céline, Mr BERTAUX Yves, Mr COUSSOT François-Xavier

Secrétaire de séance : Mr LELEU Sylvain

Secrétaire Auxiliaire : Mme BOULAN Aurélie

Ordre du Jour :

- 1 Présentation de la Défense extérieure contre l'incendie (DECI) de la commune
- 2 Délibération sollicitant l'aide du Département au titre de la voirie communale accidentogène
- 3 Délibération portant sur le vote des subventions accordées aux associations
- 4 Délibération concernant la signature de la convention des transports scolaires pour l'année 2027/2028
- 5 Rapport sur les interventions de la gendarmerie sur la commune
- 6 Questions diverses

Mr PILLAUD demande au conseil s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2025. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du Jour :

1 Présentation de la Défense extérieure contre l'incendie (DECI) de la commune *(Annexe 1)*

Mr PILLAUD présente Mr Antoine YVENNAT, directeur de l'agence de la RESE d'Aigrefeuille et Mr Joël MAZIERE, technicien à la RESE, qui vont restituer la deuxième version du schéma DECI. Ils rappellent que la défense incendie est une compétence communale. Le schéma présenté est validé par le SDIS et la préfecture.

Mr MAZIERE présente le schéma en annexe 1.

Concernant le prix des travaux, Mr MAZIERE précise que les travaux sont clé en main. Il ajoute que le tarif proposé a été voté par les élus siégeant à EAU17 pour l'année 2025.

Mr TREVIN demande s'il y a une durée de vie limite pour une bâche.

Mr MAZIERE annonce une durée de garantie de 10 ans. Il ajoute qu'en Charente-Maritime, les premières bâches installées ont 20 ans. Il informe également qu'une bâche peut se réparer si besoin.

Mr MAZIERE informe que la commune peut demander une subvention au titre de la DETR et au département. Enfin, il ajoute qu'une délibération et un arrêté seront nécessaires pour valider le schéma.

2 Délibération sollicitant l'aide du Département au titre de la voirie communale accidentogène

Mr PILLAUD annonce que ce point ne sera pas abordé car le syndicat de voirie n'a pas eu confirmation que la subvention pour voirie accidentogène de la part du département soit reconduite.

3 Délibération portant sur le vote des subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations suite à leur demande.

Il propose au conseil de donner aux associations les montants suivants :

L'ACCA de Virson : 150€

Avec le retrait de Mr PILLAUD, le quorum n'étant pas atteint, le vote de cette subvention est reporté au prochain conseil.

Le centre de secours d'Aigrefeuille d'Aunis : 150€

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Les petites mains Virsonnaises : 150€

Avec le retrait de Mme GASPARD, le quorum n'étant pas atteint, le vote de cette subvention est reporté au prochain conseil.

La Chorale à travers chant : 100€

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'association des donneurs de sang d'Aigrefeuille- La Jarrie : 100€

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Les croqueurs de pommes : 50€

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'Association pour la Pérennité du Souvenir des Combats de la Poche de La Rochelle : 100€

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil décide de verser des subventions aux diverses associations. Les sommes versées sont réparties de la façon suivante :

- Le centre de secours d'Aigrefeuille d'Aunis : 150€
- L'association des donneurs de sang d'Aigrefeuille- La Jarrie : 100€
- La Chorale à travers chant : 100€
- Les croqueurs de pommes : 50€
- L'Association pour la Pérennité du Souvenir des Combats de la Poche de La Rochelle : 100€

4 Délibération concernant la signature de la convention des transports scolaires pour l'année 2025/2028 (annexe 2)

Mr le Maire explique au conseil que la Région a adopté un règlement des transports scolaires qui prévoit en particulier que les élèves de l'école maternelle ne peuvent être transportés que si la commune ou une autorité organisatrice de second rang met en place un accompagnateur sur toute la durée du service. Pour des raisons de sécurité, cette mesure est fortement recommandée pour tous les véhicules de plus de 9 places, là où elle n'existe pas encore, dès la rentrée prochaine.

A défaut de mise en œuvre de cette mesure de sécurité, la Région mettra fin à l'accueil des enfants de l'école maternelle à compter de la rentrée de septembre 2025.

A cet effet, la Région accompagne financièrement cette obligation en subventionnant les collectivités pour un montant forfaitaire de :

- 3 000 € par an et par accompagnateur pour les services circulant 4 jours par semaine.
- 3 750 € par an et par accompagnateur pour les services circulant 5 jours par semaine.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur la signature de cette convention.

Il rappelle qu'une convention avait déjà été signée en 2020 avec la région.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide de signer la convention de participation financière à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de l'école maternelle,
- Autorise Monsieur ou Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5 Rapport sur les interventions de la gendarmerie sur la commune (Annexe 3)

Mr PILLAUD donne la parole à Mr MOREAU, 1^{er} adjoint afin qu'il présente le rapport de gendarmerie pour l'année 2024 pour la commune de Virson.

Mr MOREAU présente le rapport en annexe.

6 Questions diverses

Aménagement du bourg

Mr PILLAUD informe le conseil de l'avancée du projet d'aménagement du bourg de Virson :

- RD 108 - 113 Aménagement de la traverse : Le projet initialement étudié estimé à 1 100 Kâ,- HT est à ce jour ajourné compte tenu des difficultés financières actuelles du Département. Deux solutions sont envisageables :
 - o Revoir l'emprise du projet afin de réduire le coût d'aménagement dans la limite de 350 Kâ,- HT. La maîtrise d'ouvrage resterait départementale avec une participation financière communale à hauteur de 45 %. En termes de planning de réalisation des travaux, aucun engagement ne peut être pris. Réalisation au mieux à moyen terme.
 - o Transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage à la commune. La commune financerait les travaux à 100 % (emprise de la zone à aménager restant à déterminer), le Département réaliserait les études à titre gracieux ainsi que le suivi des travaux. Seule la phase AVP et les études préalables (levé topographique, étude géotechnique.....) seraient facturés. (Nota : à ce jour la phase d'études DPC a déjà été facturée à la commune).
- RD 108 Rue de la Rochelle entrée d'agglomération Est. Mise en place de deux paires d'écluses dans l'objectif de modérer les vitesses en entrée d'agglomération. Mise en place à titre expérimental à l'aide de balises K16 en septembre prochain. Ces dispositifs sont cohérents avec les propositions d'aménagements proposés dans le cadre des études portant sur la traverse. Comptages routiers à programmer avant la pose.
- RD 108 Les Haies : Dans l'objectif de "protéger" l'angle de la maison située au n°8bis et de modérer les vitesses pratiquées notamment en raison des visibilitées restreintes en sorties riveraines, des écluses doubles vont être positionnés à titre expérimental (balises K16). Pose envisagée en septembre. La commune fera un retour sur l'efficacité du dispositif après échange avec les riverains. Comptages routiers à programmer après la pose. Le département a déjà des données sur cette portion.
- Le département conseille à la commune de mettre la rue du Tisserant en sens unique pour éviter la sortie dangereuse sur le Grand Chemin.

Mr le Maire explique au conseil la nécessité de prendre une décision concernant l'aménagement du bourg.

Fermeture de la mairie

Mr PILLAUD informe le conseil que la mairie sera fermée :

- du 29 mai 2025 au 01^{er} juin 2025 inclus
- le 6 juin 2025 à partir de 12h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Le Maire,
Thierry PILLAUD

Numérotation des extraits de délibérations

- D2025_07 Délibération portant sur le vote des subventions accordées aux associations
- D2025_08 Délibération concernant la signature de la convention des transports scolaires pour l'année 2025/2028

Affiché le 03/06/2025